



**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 30 avril 2014  
établissant la liste des formations éligibles pour les professionnels dans  
le domaine audiovisuel**

La Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance,

Vu le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux aides à la formation modifié le 13 février 2014 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2014 établissant la liste des formations éligibles pour les professionnels dans le domaine audiovisuel modifié le 9 février 2015 et le 3 juin 2015.

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>.

L'annexe de l'arrêté ministériel du 30 avril 2014 établissant la liste des formations éligibles pour les professionnels dans le domaine audiovisuel est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le **25 MARS 2016**

La Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance,



**Joëlle MILQUET**